

Interpellations du Conseiller communal Halit AKKAS au Conseil communal du 25/01/2023

1. PLAN GOOD LIVING

La région bruxelloise a mis à l'enquête publique son plan GOOD LIVING.

Quelle est la position de la commune ?

Quelles seront les implications concrètes pour Saint-Josse en matière d'urbanisme mais surtout en matière de mobilité et de stationnement.

A ce propos, où en sont les travaux du parking SQUALQUIN et quand en est prévu l'ouverture aux habitants ?

2. SECURITE, PROPRETE PUBLIQUE et COMMERCANTS

Nous avons été interpellés par des commerçants, notamment de la rue de Brabant et de la rue Verte, concernant l'insécurité croissante du quartier due notamment à la présence de nombreux migrants.

Dans d'autres quartiers, les commerçants se plaignent de déchets et sacs poubelles abandonnés tout à fait en dehors des jours de ramassage à proximité de leurs magasins et donc fort peu engageants pour le chaland.

Nous sommes bien conscients du travail et des efforts conséquents des services communaux pour assurer la propreté de nos rues.

Comment est-il possible d'améliorer encore celle-ci et donc l'attrait et l'accessibilité de nos commerces ?

Qu'en est-il des constatations d'infractions ? Combien de verbalisations ont eu lieu en 2022 ou 2021 ? Des amendes ont-elles été effectivement perçues ? Est-il prévu d'accentuer la prévention mais aussi, enfin, la coercition ?

3. ACCUEIL AU SERVICE POPULATION ET GESTION DES FILES

Le 16 juin dernier, j'avais interpellé le Conseil communal sur l'amélioration de l'accueil du public via l'activation du système de gestion des files d'attente. Monsieur le Bourgmestre avait promis à l'époque que le nécessaire sera fait après les vacances, soit au mois de septembre.

Or, je constate maintenant en janvier 2023, que rien n'a changé. On nous rapporte un certain nombre de cafouillage au service population notamment dû au fait que les écrans d'appel des tickets sont éteints. Les stewards semblent par moment débordés.

Qu'en est-il ?

4. PROJET MAISON DES JEUNES/ CENTRE CULTUREL

Où en est l'avancement du projet ? Date d'inauguration ?

5. PRESENCE D'EDUCATEURS de RUE dans LE QUARTIER VERBIST/DELHAYE

On sait que la présence de jeunes, de bandes de jeunes, de dealers dans le quartier Verbist / Delhaye est problématique.

Y-a-t-il des éducateurs de rues dans le quartier ? A quelle fréquence ? Peut-on renforcer cette présence ?

Interpellation de Monsieur Yves Bassambi au Collège du Bourgmestre et des Echevins concernant « le Bilan des Bains de Saint-Josse » au Conseil communal du 25 janvier 2023

Nager dans le bonheur, c'est faire des brasses dans sa propre piscine a dit Michèle Bernier

En effet, à 8 minutes à pied de la place Rogier, à travers le dédale de rues pentues du quartier Nord, se trouve la piscine communale qui a rouvert ses portes fin 2019 après plusieurs années de travaux.

Classée par les Monuments & Sites, la piscine de 25 mètres (6 couloirs), entourée de la centaine de cabines anciennes, séduit par son style Art Déco (1934), très présent à Bruxelles au début du 20e siècle.

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- A quelques jours de la fin du premier mois de la Nouvelle Année 2023, quel bilan tirez-vous depuis la réouverture des Bains de Saint-Josse? Pourriez-vous nous brosser un aperçu détaillé de la situation ?
- Qu'en est-il des modalités pratiques d'accès aux Bains de Saint-Josse?

Je vous remercie d' avance pour vos réponses.

Prolifération de chats, notamment en intérieurs d'îlots ; interpellation introduite par Mme Elodie Cornez, Conseillère communale.

Depuis 2014, la stérilisation, l'identification et le recensement des chats sont devenus des obligations légales.

Pourtant, dans certains quartiers, notamment des intérieurs d'îlots, les chats prolifèrent. Il suffit en effet d'un mâle et d'une femelle pour que la prolifération s'enclenche.

Vivant de manière quasi sauvage, ces chats sont particulièrement difficiles à attraper pour de simples citoyens.

Les chats étant par ailleurs des animaux territoriaux, leur surpopulation dans des endroits clos tels que les intérieurs d'îlots créent des conflits de territoire. S'ensuivent bagarres bruyantes, en pleine nuit de préférence, les chats étant essentiellement nocturnes, déjections dans les cours et plantations, destructions de sacs poubelle...

Les habitants s'en plaignent mais aussi les commerçants pour qui cette présence animale pose des questions d'hygiène non négligeables (le problème est criant autour de la place Houwaert notamment).

Le site web de la commune mentionne la possibilité d'un remboursement de la stérilisation des chats errants pour les citoyens volontaires qui peuvent introduire une demande de prise en charge des frais de stérilisation d'un chat errant du quartier (non porteur de puce électronique) auprès d'un vétérinaire conventionné qui est désigné par la commune.

Le site mentionne par ailleurs des chiffres pour 2016 de chats errants stérilisés.

Pourriez-vous dès lors m'indiquer:

- existe-t-il encore un vétérinaire conventionné désigné par la commune. Si oui, où peut-on trouver ses coordonnées?
- lorsque les citoyen.ne.s sont incapables d'attraper les chats errants eux-mêmes - pour quelque raison que ce soit, on peut ainsi imaginer des chats agressifs ou peureux - qu'est-il mis en œuvre par la commune pour aider les citoyen.ne.s en question? Y a-t-il une association de référence où s'adresser?
- Quel est le montant actuel du remboursement? Couvre-t-il l'ensemble des coûts d'une stérilisation (différents pour un mâle et une femelle)?
- Enfin, dans les cas de concentration de chats errants dans un intérieur d'îlot posant des nuisances, que fait la commune pour, outre la stérilisation, proposer une solution de long terme aux riverains, habitants ou commerçants?

Cordialement,

Elodie Cornez
Conseillère communale Ecolo-Groen
Cheffe de groupe
Rue Traversière 98
1210 Saint-Josse-ten-Noode

Sujet : Boum, quand ma commune fait boum...

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

Des bleues, des vertes, des oranges et des rouges, elles étaient de toutes les couleurs les jolies explosions qui illuminèrent notre commune fin décembre. Elles étaient aussi nombreuses, très nombreuses, plus nombreuses que jamais.

Le réveillon de la Saint Sylvestre fut cette année encore l'occasion pour nombre de nos citoyens de tirer des feux d'artifice et ce, malgré l'interdiction ayant court et des messages de prévention de la commune sur les réseaux sociaux. Les jours précédents la fête et ceux immédiatement après furent également témoins de nombreux tirs récréatifs dans nos rues, sur nos places.

Nous venons de parler de bien-être animal, ces explosions pourraient être abordées sous cet angle : nos chats, nos chiens et bien d'autres de nos compagnons à plumes et à poils sont en effet fortement stressés par le bruit intense des déflagrations. Le bien-être de nombreux humains est similairement impacté, pensons aux bébés ou aux aînés, surtout lorsqu'il s'agit de tirs intempestifs à tout moment de la soirée, voire même de la journée.

D'aucuns pourraient aussi évoquer l'aspect pollution provoqué par ces tirs, pollution sonore bien sûr mais aussi pollution de la qualité de l'air au vu des quantités de composants chimiques tels que le soufre brûlés dans les rues de notre commune.

Cependant, je souhaiterais ici me concentrer sur l'aspect sécurité de la question. Depuis près de 12 ans que j'habite dans mon appartement situé au quinzième étage d'un immeuble disposant d'horizons bien dégagés, je n'avais jamais observé autant de feux d'artifice tirés dans notre commune. Certains ont ainsi duré plus longtemps que le feu d'artifice officiel tiré place des Palais, avec des volumes notables de fusées.

Cela conduit à trois préoccupations majeures :

- La sécurité du stockage
- La sécurité des tirs
- La sécurité incendie

Sur la question du stockage tout d'abord, la situation interpelle. Des centaines de kilos d'explosifs ont été tirés à Saint Josse au cours du mois de décembre, ce qui nécessite un stockage plus ou moins long dans les habitations, un risque majeur pour la population mais aussi pour les pompiers qui pourraient être amenés à intervenir dans une maison où sont stockées des fusées.

La question de la sécurité au moment des tirs est malheureusement illustrée chaque année par des cas d'amputations et de blessures graves. On a ainsi évité un grave incident à Saint Josse comme en témoigne une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux dont la première

partie est tournée dans le quartier nord

(<https://www.facebook.com/100082266767573/videos/840270277242349/>).

Mais il y a d'autres conséquences auxquelles on ne songe pas forcément : avec une altitude d'explosion d'environ 40 à 50 mètres, de nombreux modèles explosent en réalité à hauteur des fenêtres d'appartement d'immeubles d'une quinzaine d'étages. J'ai ainsi pu assister de très près à des explosions se faisant contre mes fenêtres, explosions qui auraient facilement pu causer des bris de vitres et des blessures graves. Une personne résidant dans une autre tour de la commune m'a également relaté avoir vécu une expérience similaire.

Des modèles moins puissants explosent également régulièrement à hauteur de toiture, contre des velux ou des façades d'immeubles de seulement 3 ou 4 étages.

Enfin sur le plan de la sécurité incendie, il est heureux que la météo ait été humide dans les jours et heures ayant précédé la Saint Sylvestre car cela a atténué les chances de départ d'incendie dans des toitures causés par des restes incandescents de fusées.

Suite à ce long exposé, permettez moi donc de vous poser les questions suivantes :

- Une évaluation des mesures de prévention et lutte contre les tirs pyrotechniques amateurs sur le territoire communal a-t-elle eu lieu après la période des fêtes de fin d'année ?
- Les filières de vente de ces produits pyrotechniques ont-elles été identifiées par la commune et des mesures communales sont-elles envisageables pour y mettre fin ? Des collaborations avec d'autres institutions régionales ou fédérales ont-elle été mises en place afin d'atteindre ces objectifs ?
- La commune pourrait-elle envisager une action à plus long terme, en dehors des périodes de fêtes de fin d'année, pour sensibiliser les gens et en particulier les jeunes, sur ces problématiques, par exemple dans le cadre des activités des maisons de jeunes ?
- L'interdiction simple ne fonctionnant pas, la commune pourrait-elle envisager d'organiser un évènement pour regrouper la population dans un moment festif partagé, comprenant éventuellement le tir de feux d'artifice peu bruyants ("sans bruit") pour offrir un moment de féerie tout en respectant tous les habitants, humains ou non, de la commune ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire